

LA REDUCTION D'IMPOT, LE CREDIT D'IMPOT

Comment ça marche ?

Toutes les sommes que vous versez à **Un Prof à la Maison** vous permettent de bénéficier soit d'une réduction d'impôt si votre foyer est imposable, soit d'un crédit d'impôt (sous certaines conditions) si votre foyer n'est pas imposable.

VOUS ETES IMPOSABLE

Rien de plus simple, au début de l'année civile, **Un Prof à la Maison** vous envoie une attestation fiscale.

Lorsque vous recevrez votre déclaration fiscale il vous suffira de reporter dans la case prévue à cet effet le montant des sommes versées à **Un Prof à la Maison** et de joindre l'attestation.

Votre impôt à payer sera automatiquement déduit d'une valeur égale à **50 %** de ce que vous avez versé tout au long de l'année.

Exemple :

Vous prenez 10 heures de cours pour votre enfant qui est au collège :

- Vous payez : $34 \times 10 = 340 \text{ €}$
- Votre impôt est déduit de : $340 \div 2 = 170 \text{ €}$

Les cours ne vous auront donc coûtés que : **170 €**

soit **17 € de l'heure !**

VOUS N'ETES PAS IMPOSABLE

Pour bénéficier du crédit d'impôt, les dépenses doivent être acquittées par :

- *un contribuable célibataire, veuf ou divorcé qui exerce une activité professionnelle ou est inscrit sur la liste des demandeurs d'emplois durant trois mois au moins au cours de l'année du paiement des dépenses ;*
- *des personnes mariées ou ayant conclu un PACS, soumises à une imposition commune, qui toutes deux satisfont à l'une ou l'autre des conditions visées ci-dessus (exercice d'une activité professionnelle ou inscription sur la liste des demandeurs d'emploi).*

Si vous remplissez une de ces conditions, **Un Prof à la Maison** vous enverra une attestation fiscale.

Lorsque vous recevrez votre déclaration fiscale il vous suffira de reporter dans la case prévue à cet effet le montant des sommes versées à **Un Prof à la Maison** et de joindre l'attestation.

Le Trésor Public vous restituera une somme d'un montant égal à 50% de ce que vous avez versé tout au long de l'année.

Exemple :

Vous prenez 10 heures de cours pour votre enfant qui est au collège :

- Vous payez : $34 \times 10 = 340 \text{ €}$
- Le Trésor Public vous restitue : $340 \div 2 = 170 \text{ €}$

Les cours ne vous auront donc coûtés que : **170 €**

soit **17 € de l'heure !**